

**COMPOSITION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE DE VAPP
VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS**

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 613-5, ainsi que ses articles D. 613-38 à D. 613-50,

ARRETE

Article 1 : La commission pédagogique de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) de la **session jeudi 29 juin 2023**, concernant l'accès au diplôme suivant :

Diplôme : MASTER 2

Mention : Droit Public

Parcours : Métiers et droit du développement durable de la montagne

est constituée des personnes suivantes :

- en leur qualité d'enseignants-chercheurs :
 - M JOYE Jean-François, université Savoie Mont Blanc, professeur d'université
 - M BARQUE François, université Savoie Mont Blanc, maître de conférences
 - Mme COURREGES Marie, université Savoie Mont Blanc, maître de conférences

En sa/leur qualité de professionnel extérieur à l'établissement :

- M BATISSE Renaud, chef de projet SCOT, Com Com Pays d'Auray.

Article 2 : Est désigné en qualité de président de la commission :

- M JOYE Jean-François, université Savoie Mont Blanc, professeur d'université

Article 3 : Est désigné en qualité de secrétaire de la commission :

- Madame BURTIN Sarah, université Savoie Mont Blanc.

Article 4 : La directrice générale des services de l'université Savoie Mont Blanc est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 19 juin 2023

Pour le Président et par délégation,
Pour le vice-président formation



Jean-François DREUILLE

Ampliation aux membres du jury VAPP